

Session DM2- OB

21 octobre 2013

Discours du Président

Mes chers collègues,

La session que nous ouvrons ce matin est de première importance pour l'avenir des finances départementales. Il s'agit aujourd'hui de revisiter l'ensemble de nos politiques pour faire face à la situation que vient de nous présenter Michel Klopfer. Je remercie Michel Klopfer, en votre nom à tous, de nous avoir dispensé un éclairage aussi clair et aussi cru sur les perspectives d'avenir. De rudes perspectives, qui nous appellent au **courage loin de toute démagogie, à la détermination loin de tout immobilisme frileux**. Nous le voyons trop souvent à l'œuvre, ce pacte tacite entre l'immobilisme et la démagogie, celui qui s'entend pour ne jamais rien changer en laissant à ceux qui suivront les mesures impopulaires ! Hé bien je vous propose aujourd'hui de procéder autrement !

Oui, Les finances des Départements sont aujourd'hui prises dans un ciseau inexorable entre la diminution de leurs ressources et l'augmentation de leurs dépenses.

D'abord en raison du **poids croissant des 3 allocations de solidarité, le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) et la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.)**. L'État ne suit pas. Il doit aux Départements 6 milliards pour

compenser le différentiel d'aujourd'hui entre ce que nous distribuons aux ayant-droits et ce que nous alloue l'État. Avec les mesurettees annoncées, les Départements récupéreront un peu plus de 2 milliards ! C'est peu de dire que le compte n'y est pas ! **Manque encore la bagatelle de 4 milliards ! Oui ! 4 milliards que les Conseils départementaux doivent trouver par eux-mêmes.**

Certes, le gouvernement a pris deux mesures en faveur des conseils généraux : **le transfert des frais de gestion des taxes foncières et le relèvement du plafond de perception des droits de mutation de 3,8 à 4,5%.** Parlons-en ! C'est peu de dire qu'elles sont insuffisantes. La réalité est que le jour même où les Départements obtiennent une ressource nouvelle de 830 millions d'euros, la Conférence des finances locales chiffre la baisse des dotations de l'État aux conseils généraux à 476 millions d'euros. Si on ajoute à cela le relèvement du montant du « RSA socle » de 460 millions d'euros, on constate que **ce qui est donné d'une main est repris de l'autre. L'État ne respecte pas ses engagements en matière de compensation financière.**

Parlons aussi du **Fonds exceptionnel de soutien aux Départements** qui permet de venir en aide à ceux qui se trouvent les plus en difficulté. Le Gouvernement vient de le répartir. Le Loir-et-Cher est tout simplement exclu de la distribution, ce qui en soi pourrait être le signe que nous sommes plutôt parmi les bons élèves. Mais vous savez, mes chers collègues, **quel est le Département le plus aidé et de**

très loin ? Mais oui, c'est La Corrèze, 13 millions d'euros. Et le second le plus aidé ? Hé bien c'est le Tarn, le Département de loin le plus mal géré. La prime aux mauvais élèves, donc, particulièrement quand ils sont du côté du manche ! Sur les huit premiers Départements bénéficiaires, tous sont dirigés par le Parti Socialiste ! Au total, plus de 62% des Départements dirigés par le Parti Socialiste bénéficient d'une aide de l'État. Notre regretté Collègue Georges Daudu ne manquerait pas de nous rappeler l'adage latin : « **Quoniam nominor leo, primam partem tollo** ». « **Parce que je m'appelle lion, je prends la première part** ».

La vérité utile de tout cela, c'est que **les Départements ne doivent compter que sur eux-mêmes pour affronter la dégradation inéluctable de leur situation financière.** Pour le Loir-et-Cher, entre les coupes dans les dotations de l'État, la hausse de la TVA, la hausse du RSA, la non compensation de la modification des rythmes scolaires..., c'est **10 Millions d'Euros annuels de charge supplémentaire pour le Conseil Général** . A cela il faut ajouter les conséquences de la crise : chute des droits de mutations, augmentation considérable du nombre de bénéficiaires du RSA (près de 900 en plus sur l'année en Loir-et-Cher), c'est **encore 10 Millions d'Euros en année pleine. 20 millions d'euros !** Rendez vous compte ! Il nous faudrait augmenter les impôts de plus de 30% pour couvrir ce trou béant.

Ce trou béant n'est pas de notre fait. Vous avez bien voulu, mes chers collègues, prendre acte, toutes ces dernières années, de la bonne gestion de nos finances départementales. Michel

KLOPFER nous dit que le recours limité à la dette permet au Loir-et-Cher de disposer aujourd'hui d'une capacité de désendettement de 2,3 années. C'est-à-dire qu'il suffit d'un peu plus de deux années d'épargne pour rembourser la dette. Ce ratio est inférieur de près de 50 % à celui des autres Départements de taille comparable, et inférieur de moitié au ratio de tous les Départements français. Pour ce même ratio, le Cher se situe à 7 , ... et la Corrèze à 16 années.

Malgré cette bonne santé relative que nous avons su préserver, Michel Klopfer nous montre, dans le même temps, que **si nous ne prenons pas des mesures d'économies importantes, dans un effet de ciseau inexorable, nos dépenses vont très vite augmenter plus rapidement que nos recettes.** Dans un scénario au fil de l'eau, la situation favorable du Département se dégraderait **dès 2014**. La capacité de désendettement du Département atteindrait 25,6 années en 2018, (pire que la Corrèze aujourd'hui !) bien au-delà du seuil maximal tolérable pour ce type de ratio.

En clair, POUR ÉVITER CETTE DÉGRADATION RAPIDE, LE DÉPARTEMENT DOIT RÉSOUDRE UNE IMPASSE BUDGÉTAIRE GLOBALE DE PLUS DE 20 MILLIONS D'EUROS, EN ANNÉE PLEINE.

Que peut-on faire en pareil cas ? Trois possibilités.

Soit on s'endette encore un peu plus, et l'on précipite d'autant un scénario-catastrophe.

Soit on augmente les impôts. Vous le savez, mes chers collègues, nous ne l'avons pas fait depuis 7 ans et nous savons bien pourquoi. **Nous ne voulons pas surcharger les ménages à l'heure où nombre d'entre eux se débattent dans les difficultés. Aujourd'hui, alors qu'au marasme économique s'ajoutent les augmentations fiscales décidées par le Gouvernement, çà n'est vraiment pas le moment de poser un fardeau supplémentaire sur les épaules de nos concitoyens.** En outre, **prenons-y garde : bien des Français sont aujourd'hui exaspérés de toujours devoir payer sans avoir jamais droit à rien.** Ce sentiment d'injustice est grave, parce qu'il fait perdre le sens de la solidarité, qui est la substance même de toute communauté.

L'Etat choisit d'alourdir substantiellement la fiscalité, nous nous choisissons de faire des économies substantielles. C'est la troisième voie, la seule qui soit raisonnable et responsable, qui consiste à **revoir en profondeur l'ensemble de nos politiques départementales.**

Dans cet esprit, j'ai donc demandé à nos vice-présidents d'examiner -une à une- les politiques dont ils ont la charge, afin que nous puissions évaluer très précisément les marges de manœuvre dont nous disposons raisonnablement et proposer à notre Assemblée les mesures les plus adaptées à la situation. Je dois saluer particulièrement le très important travail d'inventaire et d'évaluation effectué par notre administration départementale, afin de mettre à la disposition des élus tous les éléments nécessaires à la décision.

Le plan d'économies qui vous est soumis aujourd'hui est guidé par quatre principes :

Tout d'abord **restaurer des marges de manœuvre financières** pour le budget primitif 2014, mais aussi pour les budgets des années suivantes. C'est ainsi que nous avons prévu d'actualiser chaque année la démarche de révision en amont de la préparation budgétaire. Par mauvais temps, on navigue à vue, et l'on se tient prêts à manœuvrer à tout moment.

Deuxièmement, nous entendons **maintenir un bon niveau d'investissement**, pour préparer l'avenir et pour entretenir la commande publique, si importante pour nos entreprises locales, donc pour l'emploi.

Troisièmement, **nous voulons continuer à soutenir les Communes et partenaires du Département**, pour fédérer les forces territoriales et accompagner le développement du Loir-et-Cher. Dans cet esprit, nous maintenons bien entendu la Dotation de Solidarité Rurale, mais aussi nous allons bientôt vous proposer la **création d'une Agence technique départementale qui viendra pallier les abandons de l'Etat** en matière d'assistance technique aux Communes.

Enfin, nous voulons **concentrer les moyens du Département sur ses compétences obligatoires** : solidarités, routes et transports, collèges, **renforcer ainsi leur effet levier**, tant dans le soutien des personnes en difficultés que de l'activité

économique, ces deux aspects de notre action étant éminemment complémentaires, d'autant plus efficaces qu'ils se complètent.

Vous remarquez, mes chers collègues, qu'en nous fixant à ces principes, nous ne faisons qu'adapter aux économies indispensables la même ambition qui guide notre action depuis plusieurs années : faire du Département un acteur authentique et efficace du développement économique et social du territoire, en particulier par la préservation de l'investissement.

Forts de ces principes, nous vous soumettons aujourd'hui **83 propositions précises**. Je ne les énumérerai pas, elles sont évidemment détaillées dans le rapport qui vous est soumis. Concrètement, il s'agit soit de modifier une politique, soit de la réduire, soit de la supprimer. Pour en donner une vue globale, disons que ces propositions s'organisent autour de trois axes :

D'abord –comme je l'ai indiqué- **nous recentrons notre action sur notre « coeur de compétences »**.

Deuxième axe : **nous ajustons notre appui aux communes et aux partenaires du territoire**. je l'ai indiqué, nous créons une Agence d'assistance technique aux Communes et de mutualisation.

Enfin troisième axe : **nous optimisons nos modes de gestion**, nous modernisons le service public, dans le même esprit d'efficacité mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de notre administration. Suppression ou simplification de

procédures, suppression d'équipements inutiles ou peu utiles, mutualisations....

Mes chers collègues, je ne voudrais pas cacher la réalité derrière ces généralités inévitables. La lecture attentive du rapport vous le dit assez : l'effort est rude, très rude même, et il nous conduit à des décisions de restrictions, **de suppressions de politiques très difficiles à prendre, dans des domaines que nous pouvons les uns et les autres juger importants.** C'est ainsi que je demande à **tous ceux qui ont très légitimement déploré la fermeture de notre centre de loisirs de Vars, de bien vouloir considérer cette décision à la lumière de ce plan d'économies rigoureuses dont elle est un élément, une décision difficile parmi d'autres décisions tout aussi difficiles.** En voici quelques-unes :

-la fermeture d'Expo 41, le transfert des CIO de Blois et de Vendôme à l'État.

-la suppression des aides exceptionnelles aux Communautés de Communes, de l'aide à la construction scolaire du 1^{er} degré, de l'aide à l'isolation et aux chaudières à bois des particuliers, des aides aux plantations d'asperges, du Pass'culture , ...

-la suppression des subventions pour le réseau « Entreprendre Val de Loire », pour le rallye « Cœur de France », pour le Schéma Départemental d'enseignement artistique.

- la suppression de crédits pour l'éclairage public hors agglomération (là où la sécurité ne l'exige pas), des bornes

internet dans les maisons de cohésion sociale et à la MDPH, des matchs partenariats avec les clubs de haut niveau...

Quelle sera l'ampleur des économies ainsi faites ? Nous pouvons les estimer, en année pleine, à un montant global de 15,2 millions d'euros qui se déclinent ainsi :

- Une diminution nette de **7 millions d'euros** de dépenses **en fonctionnement**
- Une diminution de **4,7 millions d'euros** de dépenses **en investissement**
- Une **augmentation de 3,5 millions d'euros** des **recettes de fonctionnement.**

Bien entendu, les **orientations budgétaires pour 2014** qui vous sont proposées s'inscrivent pleinement dans ce plan plus vaste. C'est ainsi que **7,4 millions d'euros d'économies** y sont proposés, qui se répartissent ainsi :

- Une diminution de **4,4 millions d'euros** de dépenses **en fonctionnement**
- Une diminution de **2 millions d'euros** de dépenses **en investissement**
- Une **augmentation de 1 million d'euros** des **recettes de fonctionnement.**

Mes chers collègues, Montaigne avait fait graver sur la maîtresse-poutre de sa librairie : « **Le bout du savoir pour l'homme est de considérer comme bon tout ce qui arrive** ». La nécessité de prendre ces mesures drastiques, **nous devons**

la percevoir comme une bonne nécessité, car elle nous met dans la situation de revisiter de fond en comble la nature et la qualité des services publics dont nous avons la charge, de moderniser nos modes de gestion, d'innover et de préparer ainsi l'avenir, **sans nous raconter d'histoires, avec les moyens dont nous disposons réellement**. C'est ainsi que nous redonnerons d'authentiques perspectives au développement économique et humain de notre territoire. **La démarche Loir-et-Cher 2020 est bien à cet égard la face éclairée de ce qui nous attend. Certes le contexte est délétère, les mesures difficiles à prendre, mais c'est en assumant pleinement cette responsabilité que, forts de la feuille de route que nous tenons à présent des Loir-et-Chériens eux-mêmes, nous redonnerons sens et perspectives à l'action publique du Conseil général.**

Je vous remercie.